

*Initiatives parlementaires*

Je suis de ceux qui souhaitent que le plus grand nombre de bills privés soient référés aux comités et même si ce n'est pas le cas, cela ne veut pas dire que l'agencement des travaux ne donne lieu à aucune consultation. Jusqu'à présent, la Chambre des communes tire profit de cette manière d'interpréter et de consulter. J'espère qu'en considérant le rappel au Règlement du député de Vaudreuil (M. Herbert), Votre Honneur interprétera dans le sens de la générosité plutôt que de la restriction.

**M. Arnold Peters (Timiskaming):** Monsieur l'Orateur, j'ai toujours porté intérêt à l'heure réservée aux initiatives parlementaires et j'en ai sans doute profité plus que tout autre député. Nous avons su nous prévaloir du Règlement, à l'occasion, pour en arriver là mais je pense que mon préopinant a raison de parler du désir de conserver l'heure réservée à ces études. Elle joue toutes sortes de rôles, l'un d'eux étant de donner à un député l'occasion de faire valoir une cause à laquelle il croit, dans l'intérêt de ses électeurs. A mon avis, cette méthode donne de bons résultats.

● (2222)

Ce qui s'est fait au cours des 20 dernières années pendant l'heure réservée aux initiatives parlementaires démontre que très peu de bills à caractère social par exemple qui n'aient pas été présentés par de simples députés. J'ai donc été très étonné de voir le gouvernement chercher récemment à s'emparer de l'heure réservée aux initiatives parlementaires.

Il n'y a pas très longtemps, et certainement depuis que je suis ici, les bills d'initiative parlementaire, spécialement les bills publics, ne dépassaient pas le nombre de huit ou dix, ou 12 en tout cas. Les auteurs de ces bills savaient tous sans exception pourquoi ils les avaient inscrits au *Feuilleton* et tous étaient très désireux de les exposer même au pied levé. Mais le gouvernement quant à lui ne désirait pas qu'ils dépassent l'étape de la discussion et lorsqu'ils se retrouvaient en fin de liste, ce n'était pas une mince affaire. On peut en dire autant des avis de motion, monsieur l'Orateur. Ceux qui les présentaient y croyaient sincèrement, et les choses ne se passaient pas comme aujourd'hui.

Les anciens, comme le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) qui est ici depuis un bon moment, avaient leurs bills bien au point, probablement avant l'élection. Ils étaient fin prêts, et, dès après l'élection, ils étaient déposés le plus tôt possible. Ils étaient inscrits en fonction de l'heure où ils avaient été reçus, 1 heure, 2 heures et ainsi de suite. Voilà comment cela se faisait.

Depuis que je suis ici, et que je m'intéresse à l'heure réservée aux initiatives parlementaires, nous avons réussi à faire passer le nombre des bills privés de 10 ou 12 à peu près au chiffre actuel de 205. En fait, il a fallu environ deux ans pour les faire passer de 10 ou 12 à plus de 100, et nous en avons maintenant 205. On peut supposer que certains ne savent pas trop bien pourquoi ils ont présenté leur bill, ni s'il sera mis en discussion. Tout se décide actuellement par le sort, en fonction du numéro. Il se peut qu'il y ait au premier rang un bill que vous ne voulez pas et un autre au *Feuilleton* auquel vous tenez beaucoup. Pendant un certain temps, nous avons pu les transposer. Celui qui en avait un dans les premiers rangs avait le droit de décider lequel passerait en premier. Je pense que le

procédé actuel est plus juste: celui qui est tiré passe en premier.

Ce qui se passe, c'est que le gouvernement décide de ne pas parler d'une question donnée pendant l'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires. Le programme de ces heures est très bien organisé, contrairement à celui des initiatives gouvernementales. Certains jours, on met certains articles en délibération et ce sont ceux-là qui doivent être étudiés, ou bien on peut passer à autre chose si la Chambre y consent. Pendant longtemps, monsieur l'Orateur, lorsqu'un député était malade, l'un des membres de son parti parlait en son nom et il devait dire à ce moment-là «avec la permission du député, je demande à la Chambre que le bill n° tant soit reporté.» Je me souviens d'une fois où un député l'a demandé, et il s'est heurté à de tels problèmes qu'il y a renoncé. A une exception près, je ne pense pas que la Chambre ait jamais refusé de reporter l'étude d'un bill lorsqu'un des collègues du député le demandait en son nom.

Puis il y a eu les secrétaires parlementaires, qui n'avaient pas grand-chose à faire. Ils ont commencé à mettre leur nez dans l'heure réservée aux mesures parlementaires. Ils l'ont fait en pleine connaissance de cause et avec une idée derrière la tête. Ils ne l'ont pas fait pour reporter l'étude des mesures à la demande du gouvernement mais pour voir s'il y aurait des demandes de report et quel bill serait alors mis en délibération. Ils ont réussi à le savoir, ce qui leur a permis de dire à ce moment-là: «Sauf erreur, la Chambre est d'accord pour passer à l'étude du bill n° tant ou de la motion n° tant». Cependant, c'était convenu.

D'un seul coup, le Règlement a été modifié. J'ai assisté à certaines réunions où l'on a discuté de la modification du Règlement. Je ne me souviens pas d'avoir accepté quoi que ce soit au sujet de: «à la demande du gouvernement.» C'est peut-être pour cette raison que c'est entre crochets. Peut-être que personne ne l'a accepté.

● (2227)

Les députés se souviendront que lorsque nous avons modifié le Règlement, il y a eu un litige au sujet de l'article 75. Nous avons eu une règle provisoire qui a très bien marché.

Si le gouvernement veut avoir le contrôle sur l'heure réservée aux initiatives parlementaires, il pourra reporter les dix premiers bills parce qu'il veut en étudier un qui se trouve plus bas sur la liste. Sauf erreur, on ne peut refuser une telle demande. Je conviens que le gouvernement ne demande pas à un député de le faire s'il est prêt à passer à l'étude de son bill. Jusqu'ici, il ne l'a jamais demandé. Cependant, il n'y a aucune raison qui puisse l'empêcher de le faire s'il ne veut pas étudier le bill qui se trouve en haut de la liste. Il lui suffit de demander qu'il soit reporté.

L'autre jour, le secrétaire parlementaire a dit que le gouvernement n'était pas prêt à étudier le bill que M. l'Orateur voulait mettre en délibération. Pourquoi inscrit-on un bill au *Feuilleton* si ce n'est pour en discuter? Le gouvernement a décidé qu'il valait mieux ne pas en discuter à ce moment-là. Je ne pense pas que c'était l'objectif poursuivi lorsqu'on a modifié la règle concernant l'heure consacrée aux mesures d'initiative parlementaire.